65852 - Elle voit ses règles en temps normal mais le saignement s'arrête un jour ou un demi jour après son début ou à sa fin…

question

Mon épouse voit ses règles à leur heure. Mais elles commencent faiblement puis s'arrêtent un demi jour ou un jour entier. Cela arrive encore vers la fin du cycle.. A quel moment doit elle cesser de jeûner et de prier et à quel moment doit elle les recommencer?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Quand une femme voit ses règles, elle doit s'abstenir de jeûner et de prier. Si les saignements s'arrêtent pendant le cycle menstruel, il faut voir:

1. Si les traces du sang persistent de sorte que si elle introduisait du coton dans son vagin, il serait entaché de sang, on ne pourrait pas juger de l'arrêt des saignements. Dans cecas, elle doit continuer de s'abstenir de jeûner et de prier; que cela se passe au début ou à la fin des règles.

2. Si on constate le dessèchement et la propreté du vagin au point que si on y introduisait du coton, il pourrait être ressorti propre sans porter des traces du sang, cela indiquerait la fin des règles. L'intéressée est dès lors propre et peut prendre le bain rituel et recommencer à prier età jeûner et à faire tout ce que font les femmes jugées rituellement propres. Si le saignement réapparaît, elle s'abstientà nouveau de prier et de jeûner.

Le jugement selon lequel la propreté constatée chez la femme pendant ses règles compte pour une propreté légale correspond aux doctrines malikite et hanbalite. Voir Matalibou ouli an-Nouha (1/260). Il est déjà cité dans le cadre de la réponse donnée à la question n° 37839 ces propos des ulémas de la Commission Permanente:«Si le saignement dû aux règles cesse un seul jour ou une

seule nuit pendant le temps normal des règles d'une femme, celle-ci doit prendre un bain rituel et faire les prières du moment pendant lequel elle a recouvré sa propreté rituelle, en vertu de la parole d'Ibn Abbas:Si elle voit le sang marin, elle cesse de prier. Si elle recouvre sa propreté rituelle à un moment ,qu'elle prenne le bain prévu. Extrait de madjalltoul bou'outh al-ilmiyyah (12/102). Le sang marin est le sang épais ou abondant selon certains. Voir Lissan al-Arab (4/46).

Allah le sait mieux.